

Informations générales pour le personnel enseignant

Case Studies pour les élèves

La culture du bâti et ses critères de qualité

La notion de « culture du bâti » désigne le cadre de vie aménagé. Elle englobe non seulement le bâti existant, mais aussi la somme de toutes les activités humaines qui transforment et influencent le milieu dans lequel nous vivons. Elle comprend donc autant les bâtiments historiques et contemporains, les places, les voies de circulation ou les paysages que les processus de conception et de production d'ouvrages. La culture du bâti s'exprime à tous les niveaux de l'aménagement, des détails d'artisanat à la planification urbaine.

Le cadre de vie aménagé est omniprésent. Nous l'influencions et il nous influence, dans notre quotidien et dans nos activités. Une culture du bâti de qualité, autrement dit un cadre de vie conçu et aménagé avec soin, est donc cruciale pour notre bien-être.

Ce qu'est ou ce que n'est pas une culture du bâti de qualité est toujours matière à discussion. Il existe en Suisse et en Europe de nombreuses initiatives dont le but est d'améliorer la qualité de l'aménagement de notre cadre de vie. L'une d'entre elles est le Système Davos de qualité pour la culture du bâti. Il offre un système d'évaluation multidimensionnel pour une culture du bâti de qualité, qui prend en compte autant les critères sociaux, culturels et affectifs que les critères techniques, écologiques et économiques jusqu'ici davantage utilisés. Il formule huit critères qui permettent de décrire le cadre de vie aménagé : la Gouvernance, la Fonctionnalité, l'Environnement, l'Économie, la Diversité, le Contexte, l'Esprit du lieu et la Beauté.

Le projet « Case Studies pour tous »

Le projet « Case Studies pour tous » de la plateforme web culturedubatisuisse.ch invite à décrire les lieux que l'on trouve importants à l'aide de ces huit critères et à partager avec les autres ce que l'on trouve réussi ou ce que l'on estime moins réussi. L'objectif est d'encourager la discussion sur notre cadre de vie au sein de la population.

Le projet « Case Studies pour tous » s'adresse aussi explicitement aux enfants et aux jeunes. Pour faciliter leur participation, un mode d'emploi à leur intention et un masque de saisie spécifiquement conçu pour cette classe d'âge existent désormais sur la plateforme web.

« Case Studies pour les élèves » – un mode d'emploi

Le mode d'emploi est conçu de façon à ce que les enfants et les jeunes puissent avant tout travailler de manière autonome. Pour décrire son lieu préféré ou un lieu important à ses yeux à l'aide des huit critères, l'élève doit répondre à des questions sur le lieu. À cet effet, il ou elle doit observer un moment le lieu et l'explorer, trouver des informations sur celui-ci, le photographier et le filmer. Le travail peut se faire individuellement ou en petit groupe.

Selon le niveau scolaire, il faut aider l'élève à travailler avec le mode d'emploi. L'enseignante ou l'enseignant peut donner des conseils lors du choix du lieu, éventuellement accompagner l'élève lors de ses observations et explorations du lieu et discuter (après coup) des textes à rédiger pour répondre aux questions. L'élève doit lire attentivement les questions et y répondre de façon précise et détaillée. Le but est que l'élève justifie ses réponses et écrive des phrases entières et pas seulement des mots-clés. Il faut prévoir au moins quatre leçons pour le projet. Les élèves doivent avoir à disposition un ordinateur, un smartphone ou une tablette avec une connexion Internet et une caméra vidéo. Selon le niveau scolaire, une aide technique est nécessaire.

Intégration et approfondissement

Le projet peut être intégré aussi bien au domaine disciplinaire « Sciences humaines et sociales » qu'au domaine « Arts » (Activités créatrices et manuelles et Arts visuels). Il peut être approfondi en travaillant par exemple sur la conception d'espaces ou sur la perception spatiale des élèves. Les lieux choisis peuvent être explorés en faisant appel aux différents sens, et être décrits ou représentés à l'aide de divers moyens artistiques en plus de la documentation écrite. Il est par exemple possible d'explorer les surfaces et les matériaux avec le procédé du frottage, de réaliser de moulages en argile ou des dessins de détail, et de construire ou reproduire des ouvrages importants aujourd'hui et demain. Une autre activité consiste à dessiner de mémoire des lieux et des chemins, ce qui amène l'élève à exprimer sa perception personnelle du lieu et permet aussi d'aborder et d'exercer l'orientation spatiale. Il est aussi possible de simuler des processus de décision collectifs, par exemple sur la question de savoir à qui appartient un lieu et qui en est responsable, ou de savoir si un lieu devrait être conservé et si oui pourquoi.

Aspects juridiques

Pour des raisons juridiques, l'élève doit être assisté par un membre du corps enseignant ou une représentante légale / un représentant légal lors de la mise en ligne d'un « Case Study » sur la plateforme web. Cette personne doit indiquer ses coordonnées et confirmer l'exactitude des contenus. Elle doit en outre contrôler qu'aucune personne ne peut être identifiée sur la vidéo et que les textes ne portent pas atteinte à la personnalité.

Si cette aide est fournie par l'enseignante ou l'enseignant, il peut être nécessaire de demander l'accord de la représentante légale ou du représentant légal.

Pour en savoir plus

Office fédéral de la culture (éd.). (2021). Système Davos de qualité pour la culture du bâti. Huit critères pour une culture du bâti de qualité.

<https://baukulturschweiz.ch/wp-content/uploads/2023/06/2022-06-22-164903-systeme-davos-de-qualite-pour-la-culture-du-bati.pdf>

Table ronde Culture du bâti (éd.). (2011). Manifeste sur la culture du bâti.

<https://baukulturschweiz.ch/wp-content/uploads/2023/06/2022-06-22-161854-manifeste-sur-la-culture-du-bati.pdf>